

SPIRAL

Secrétariat Permanent pour la Prévention
des Pollutions Industrielles et des Risques
dans l'Agglomération Lyonnaise

Le contexte, l'historique

→ Dans les années 1980, l'imbrication des implantations industrielles dans le tissu urbain du sud de Lyon - la « vallée de la chimie » mais également le port Edouard Herriot - conduit à des tensions entre industriels, élus locaux et État ; tensions dues principalement à la mise en œuvre de la loi du 22 juillet 1987 obligeant à la prise en compte des risques technologiques dans les documents d'urbanisme ; se superposent également à ces problèmes des préoccupations environnementales, en particulier la pollution atmosphérique (dioxyde de soufre provenant des industries) et les risques liés aux transports de matières dangereuses induits par les établissements locaux et par un transit important qui traverse, à l'époque, la ville de Lyon.



La création d'un SPPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles) dans l'agglomération lyonnaise apparaît donc comme un moyen de renouer le dialogue et de trouver des modes de concertation évitant de retomber dans des situations de blocage ; ce SPPPI, qui a pris pour nom SPIRAL (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise), est présenté comme un défi : « réconcilier l'industrie et son environnement ». Cette création est officialisée par un arrêté préfectoral en date du 10 décembre 1990.

www.lyon-spiral.org

Sa mission

→ La mission dévolue au SPIRAL lors de sa création est de « susciter et de coordonner les actions de prévention des pollutions et des risques » afin de « démontrer la faisabilité d'un développement harmonieux et équilibré de l'industrie et de la ville ».

Comme tous les SPPPI, il en existe 14 à ce jour, le SPIRAL est une structure d'information, de concertation, de dialogue, de propositions et d'actions entre tous les « acteurs de l'environnement » qui permet de définir des orientations de la politique locale de prévention des pollutions industrielles et des risques.

Son organisation

→ Le SPIRAL est une structure collégiale présidée par le Préfet, qui regroupe administrations d'Etat, collectivités territoriales, industriels, associations de consommateurs ou de protection de l'environnement et personnalités qualifiées.





→ **Son organisation comprend :**

4 **Une Commission Permanente** : présidée par le Préfet, elle est composée de 16 membres représentant en nombre égal les 4 collèges ; elle pilote l'ensemble des travaux du SPIRAL. Elle se réunit au moins une fois par an. Les présidents de groupe y assistent et présentent les résultats et orientations de leur groupe.

4 **Des Groupes de Travail** : de composition multipartite, ils œuvrent sur des thèmes spécifiques. L'action du SPIRAL s'appuie essentiellement sur les travaux des 5 groupes actuellement formés (air, eau, déchets, risques industriels, transport de matières dangereuses). Chaque groupe de travail est présidé par une personnalité qualifiée, certaines sont aussi élues de la communauté urbaine. Un intergroupe est, par ailleurs, chargé des actions d'information transversales (site internet notamment).

4 **Un Comité Plénier** : il se réunit publiquement une fois tous les deux ans. La commission permanente et les groupes de travail y rendent compte de leurs travaux.

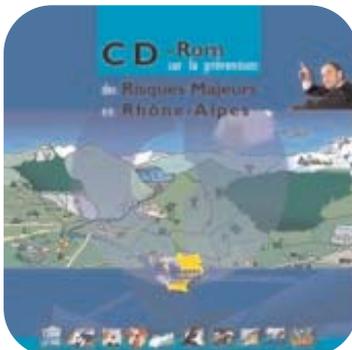
4 **Un Secrétariat** : assuré par la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) pour les cinq groupes de travail dont deux conjointement (avec l'Agence de l'Eau RMC pour le groupe Eau, avec la Direction Départementale de l'Équipement pour le groupe Transport de Matières Dangereuses).

Ses actions les plus marquantes

SPIRAL RISQUES INDUSTRIELS

→ La mission du groupe Risques industriels est de faire des propositions visant à améliorer la maîtrise des risques générés par les principaux établissements industriels de l'agglomération lyonnaise.

4 un cédérom sur la prévention des risques majeurs en Rhône-Alpes



La réalisation en 2003, avec le CIRIMI (Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs dans le département de l'Isère), d'un cédérom à vocation pédagogique (du primaire au secondaire) sur la prévention des risques majeurs en Rhône-Alpes ; ce cédérom a été diffusé, via les services de l'Éducation Nationale, aux 7 000 établissements scolaires de Rhône-Alpes, et récemment par la Région aux 2850 communes de Rhône-Alpes

En explorant le paysage virtuel du sommaire du cédérom, l'utilisateur rencontre tous les risques majeurs auxquels il peut être exposé en Rhône-Alpes, soit 4 risques technologiques (industriel, rupture de barrage, transport de matières dangereuses, nucléaire) et 6 risques naturels (avalanche, mouvement de terrain, séisme, crue torrentielle, inondation, feu de forêt). Une approche cartographique lui permet également une entrée personnalisée en identifiant les risques auxquels sa commune est exposée.



Un clic sur un risque propose l'accès aux 4 parties suivantes :

découvrir chacun des 10 risques, grâce à des fiches qui décrivent l'essentiel du phénomène, les enjeux, la prévention et la protection

comprendre le risque, au travers d'études de cas régionaux. C'est un bureau virtuel qui propose toutes les ressources nécessaires à la compréhension d'un cas régional de risque majeur (rapports techniques, plans, interviews, photos...)

agir face à ce risque, en testant (QCM) ses connaissances acquises et une analyse des réponses indique les parties à revoir

connaître les consignes de sécurité relatives à chaque risque étudié. Une animation pour chacun des risques étudiés permet de visualiser les « bons réflexes » à adopter en cas d'accident majeur

Un site internet spécifique est associé au cédérom et permet de compléter ses connaissances sur chacun des risques majeurs.

www.risquesmajeurs.com

4 Une nouvelle campagne d'information des populations sur les risques industriels majeurs dans les départements du Rhône et de l'Isère, organisée en 2003 avec le CIRIMI



Comme il l'a déjà fait en 1993 et 1998, le SPIRAL a coordonné cette campagne pour le département du Rhône (le CIRIMI s'est occupé de l'Isère), campagne qui a concerné au total 142 communes (76 dans l'Isère, 36 dans le Rhône et 30 dans les départements limitrophes : Ain, Ardèche, Drome, Loire), soit 1100 000 personnes, 53 établissements Seveso « seuil haut » (29 dans l'Isère et 24 dans le Rhône) et les 4 installations nucléaires de base (de l'Isère) ; ces établissements ont été répartis en 13 entités géographiques qualifiées de « bassins d'information ».

Un guide d'information et de prévention, accompagné d'un cahier descriptif du bassin d'information et des entreprises à risques majeurs qui s'y trouvent, a été diffusé auprès de chaque foyer des communes concernées – tirage : 615 000 exemplaires.

D'autres supports d'information ont été réalisés : un dossier d'information destiné aux relais d'opinion, un film à valeur éducative sur les risques industriels majeurs, des affichettes sur « les bons réflexes » à adopter en cas d'alerte destinées aux ERP (Établissements Recevant du Public). 16 réunions publiques ont également été organisées dans les bassins d'information afin de permettre à la population de poser toutes les questions qui la préoccupaient. Par ailleurs, en partenariat avec les amicales et mutuelles des sapeurs pompiers de l'Isère et du Rhône, les « bons réflexes » en cas d'alerte ont été insérés dans la plupart des calendriers des sapeurs pompiers diffusés fin 2002, début 2003.

Enfin, pour que chacun se familiarise avec le signal d'alerte et les bons réflexes à avoir, il était possible d'appeler un numéro vert (appel gratuit) : **0 800 50 73 05** ; ce numéro est toujours en service.



4 L'appui des CLIC

Issus de la loi « Bachelot », les CLIC (Comités Locaux d'Information et de Concertation) ont vocation à être des instances de concertation privilégiées pour favoriser une information et un échange de proximité. Le SPIRAL RISQUES assurera l'appui des CLIC du département du Rhône (une douzaine qui seront créés à partir de 2006) afin de favoriser les échanges d'expériences ainsi que la capitalisation des informations en provenance de chaque CLIC : identification des sujets et études qui auraient un intérêt transversal, mise à disposition d'outils de communication...; le SPIRAL assurera le secrétariat de ces CLIC (en faisant appel à un prestataire pour réaliser les comptes rendus).

La coordination générale des CLIC de Rhône-Alpes reste du ressort de la division environnement de la DRIRE Rhône-Alpes en liaison, pour les CLIC de leur zone de compétence, avec le SPIRAL et le CIRIMI (pour le département de l'Isère).

4 La mise en place d'un site internet spécifique aux CLIC de Rhône-Alpes

C'est un portail d'accès qui permet facilement de se diriger, soit vers un ensemble d'informations générales sur les CLIC, soit vers des informations sur un CLIC en particulier (comptes rendus de réunions, membres du CLIC, date des réunions...), soit vers les 3 sites où l'internaute peut trouver de nombreuses informations sur les établissements industriels Seveso (site de la DRIRE Rhône-Alpes, du SPIRAL et du CIRIMI).



www.clic-rhonealpes.com

Le site comporte également un lexique et une partie interactive sous forme de Questions/Réponses. L'actualisation du site, la mise en ligne des questions et réponses, sont gérées par l'administrateur du site, en l'occurrence la division environnement de la DRIRE Rhône-Alpes en liaison avec le SPIRAL et le CIRIMI.

4 Une lettre d'information sur les risques industriels majeurs en Rhône-Alpes « Regards sur le Risque »



L'objet de cette réalisation initiée par le SPIRAL RISQUES et le CIRIMI est de constituer progressivement un état des lieux et un bilan de l'évolution industrielle vis à vis des risques majeurs en Rhône-Alpes ; elle a également vocation à être un des supports d'information des membres des CLIC de Rhône-Alpes. Elle comprend des articles pédagogiques et des rubriques périodiques.

Cette lettre (semestrielle) est destinée au « grand public » composé des élus des communes situées dans le périmètre PPI (Plan Particulier d'Intervention) des établissements Seveso seuil haut, des membres des CLIC de Rhône-Alpes, des personnels travaillant dans les établissements Seveso seuil haut de Rhône-Alpes, des scolaires des établissements situés sur les communes concernées, des riverains des établissements industriels précités. Le premier numéro est sorti en octobre 2005.





SPIRAL AIR

→ La mission du SPIRAL AIR est de proposer des actions visant, d'une part à limiter et prévenir les émissions de polluants (gaz, poussières, odeurs) provenant des activités humaines, et, d'autre part à informer la population sur la problématique de la qualité de l'air en liaison avec COPARLY

4 Le dispositif RESPIRALYON

Lancé par le SPIRAL en novembre 2003, en réponse à la demande du préfet du Rhône, le dispositif baptisé RESPIRALYON combine deux démarches complémentaires : une démarche métrologique pour mieux connaître les molécules odorantes de l'agglomération, et une démarche humaine en faisant appel aux habitants du Grand Lyon ; il s'organise autour de trois actions principales :

la mise en place d'un réseau de nez volontaires répartis sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon ; leur mission consiste à réaliser une consignation quotidienne sur la présence ou non d'odeur et à la caractériser le mieux possible

la mise au point d'un dispositif de gestion de « crise olfactive », en particulier en définissant des moyens adéquats de prélèvement et d'analyse de l'air ambiant

l'enregistrement centralisé de tous les signalements du public sur les nuisances olfactives avec la mise en place d'un « formulaire de signalement d'odeurs » disponible sur internet, dans les mairies ou auprès du secrétariat du SPIRAL



<http://www.respiralyon.org>

Un comité de pilotage constitué de membres du SPIRAL AIR gère ce dispositif dont l'animation du réseau de nez et l'exploitation des données ont été confiées à COPARLY (association de surveillance de la qualité de l'air de l'agglomération lyonnaise)

Le dispositif poursuit actuellement les actions qu'il a engagées, notamment :
sur l'exploitation des données

sur la procédure de gestion de crise olfactive : une étude sur les méthodes d'échantillonnage et d'analyse des COV (Composés Organiques Volatils) odorants s'est avérée indispensable et est actuellement en cours avec l'Ecole des Mines de Douai. L'objectif est de définir des protocoles de prélèvement et d'analyse de l'air ambiant et d'intervention en cas de crise olfactive

sur la gestion centralisée des signalement d'odeurs : celle-ci est réalisée par le secrétariat du SPIRAL AIR qui, pour les cas où la source présumée est signalée, les transmet pour suite à donner aux services compétents de l'Etat ou des collectivités territoriales

Dans le but de permettre une reconnaissance plus rapide et plus sûre des odeurs ressenties et donc une action plus réactive sur les sources des nuisances, une évolution est prévue sur

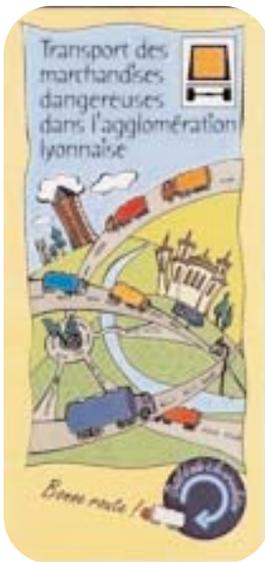
la constitution d'un catalogue des notes odorantes qui caractérisent au plus près les odeurs ressenties dans l'agglomération et sur la sensibilisation de certains nez du réseau à ces notes odorantes.



SPIRAL TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

→ La mission du groupe de travail est de faire une investigation aussi complète que possible des préoccupations relatives aux transports de matières dangereuses dans l'agglomération lyonnaise et de proposer une politique de réduction de ces risques.

4 La mise en place d'un « plan de circulation matières dangereuses »



Ce plan, qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2000, définit un périmètre interdit au transit des véhicules transportant des matières dangereuses et un périmètre réglementé pour la desserte interne ; ce dernier est assorti d'une interdiction de circulation aux heures de pointe pour les véhicules TMD de plus de 19 tonnes, d'axes privilégiés à emprunter et d'interdictions de circulation sur certains lieux de rassemblement tels que les marchés forains.

Afin d'informer les transporteurs, deux cartes ont été envoyées au millier d'entreprises de la région Rhône-Alpes effectuant des transports de marchandises dangereuses ; la première carte explique en plusieurs langues comment contourner l'agglomération (plan de transit), la deuxième carte (plan de desserte interne) détaille le schéma de desserte locale en indiquant les stations services à desservir, les entreprises productrices de matières dangereuses et les itinéraires conseillés dans l'agglomération.

Une enquête d'évaluation du plan (itinéraires, plages horaires, signalétique, aménagements de sécurité...) auprès de plus de 400 transporteurs de matières dangereuses a été lancée en décembre 2004 ; l'évaluation et l'adaptation éventuelle du plan de circulation des matières dangereuses par route dans l'agglomération lyonnaise est en cours.

4 L'élaboration d'un cahier des charges pour l'aménagement d'une plate-forme modèle d'échanges rail/route

Ce cahier des charges, qui prend en compte les préoccupations environnementales et de sécurité publiques, reste une recommandation et se veut une base de réflexion et de conduite pour toute nouvelle plate-forme de transbordement.

SPIRAL EAU

→ La mission qui a été dévolue au SPIRAL EAU est d'étudier les moyens possibles, au niveau de l'agglomération lyonnaise, pour atteindre les objectifs du Plan d'action Rhône (objectifs repris dans le SDAGE en 1996 et qui visent, d'une part à réduire de moitié d'ici 2007 les rejets au fleuve des micropolluants organiques et des substances toxiques, et, d'autre part à soustraire le fleuve au risque de pollution accidentelle)



4 La mise en service en 2001 d'une station automatique d'alerte et de surveillance de la qualité des eaux du Rhône à l'aval de l'agglomération lyonnaise à Ternay



Cette station, implantée en rive gauche du Rhône sur la commune de Ternay, revêt deux objectifs principaux :

l'alerte en cas de pollution accidentelle du fleuve, afin de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour protéger notamment les captages d'eau potable situés à proximité (alimentation en eau potable d'une population d'environ 185 000 personnes)

le renforcement du suivi patrimonial du fleuve, permettant notamment de mettre en vigilance les ges-

tionnaires des stations d'épuration urbaines ou industrielles ainsi que les entreprises rejetant directement dans le fleuve

En outre, la station est un élément essentiel pour la restauration globale du Rhône puisqu'elle s'inscrit dans le plan général de restauration du fleuve et dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Bassin Rhône-Méditerranée et Corse.

La station comprend une prise d'eau, des matériels de prélèvement et d'échantillonnage automatiques et un bâtiment abritant les analyseurs physico-chimiques (COT, métaux lourds...), un système d'alerte biologique (activités des truitelles), le système informatique de gestion et de traitement de l'information (automate).

L'alerte est basée sur les résultats d'analyses automatiques physico-chimiques et biologiques. Une procédure de validation des données de type assurance qualité a été mise en place.

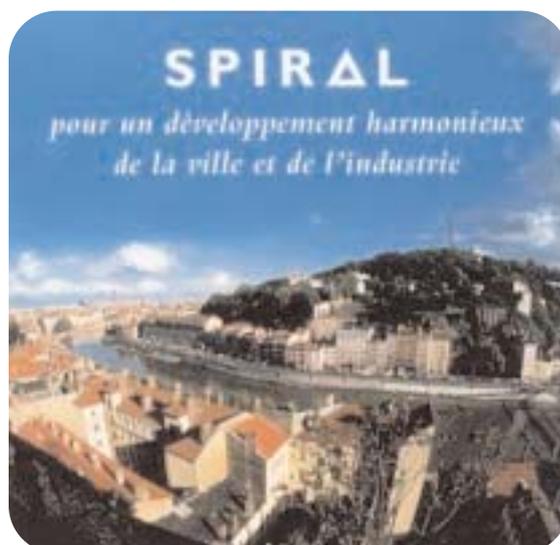
Une étude globale sur les stations d'alerte et/ou de surveillance de l'agglomération lyonnaise a été lancée fin 2004, et vise à redéfinir une politique de gestion de toutes ces stations ; cette étude vise notamment à redéfinir les conditions d'exploitation de la station de Ternay, en particulier sur les données produites, sur la pertinence de l'alerte, la répartition du financement de la station et sa maîtrise d'ouvrage

4 L'engagement de réduction, d'ici janvier 2007, des rejets au Rhône des micro-polluants (métaux et micro-polluants organiques)

C'est l'aboutissement d'un long travail de recherche, d'analyse et de réflexion, commencé en 1999, visant à déterminer des valeurs cibles de rejets pour 8 métaux et 17 micro-polluants organiques, afin de respecter d'ici 2007 les objectifs de réduction de 50 % des rejets toxiques identifiés, en application du SDAGE.

Sont concernés par cet engagement, le Grand Lyon, en tant que gestionnaire des stations d'épuration, et les 9 entreprises qui rejettent directement au Rhône.

Avant d'aboutir à des valeurs cibles de réduction, il a été nécessaire, en particulier pour les micro-polluants organiques, de définir les valeurs de référence des substances à suivre, ce qui a nécessité plusieurs campagnes d'analyses étalées sur plusieurs années.



Coordonnées du SPIRAL :

Secrétariat du SPIRAL – DRIRE Rhône-Alpes
2 rue Antoine Charial
69426 LYON Cedex 03
T. 04.37.91.44.00
F. 04.37.91.28.03

Mel : secretariat.spiral@industrie.gouv.fr
Site internet du SPIRAL www.lyon-spiral.org

- janvier 2006 -

